



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 7742

Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie de pompes d'analgésie auto-contrôlées (PCA) en France. Ces pompes permettent en effet aux patients de s'administrer eux-mêmes et de façon adaptée les doses d'antalgiques nécessaires pour soulager leur douleur. Cette technique d'administration est préconisée, en particulier pour le soulagement des douleurs post-opératoires, des douleurs cancéreuses et chez les grands brûlés. Depuis le lancement du plan de lutte contre la douleur, on peut constater une nette progression du nombre de PCA mises en service dans les établissements de santé, mais le parc de pompes disponibles (environ 5 000) reste encore très insuffisant. De plus, l'acquisition de ce type de matériel ne constitue pas un indicateur précis de qualité des soins. L'achat de pompes doit s'intégrer dans un projet institutionnel d'amélioration de la qualité de la prise en charge de la douleur et être accompagné d'une formation des équipes sur leur utilisation. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour remédier à cette pénurie et lutter contre la douleur.

Texte de la réponse

Depuis 1993, l'amélioration de la prise en charge de la douleur est une priorité des pouvoirs publics : des recommandations sur la prise en charge de douleur chronique sont diffusées en 1994 puis deux programmes nationaux d'actions (1998-2000 et 2002-2005) sont successivement mis en place. L'évaluation du 1er programme national montre que l'objectif d'instaurer une meilleure prise en compte de la douleur a été atteint et que des changements notables sont intervenus notamment au niveau de la prise en charge thérapeutique. Ainsi, une enquête menée auprès des fabricants en 2001, et qui a été reconduite en 2002, montre que la vente des pompes d'auto-analgésie contrôlée a progressé. Bien qu'il soit impossible de déterminer le nombre de pompes nécessaires, on peut estimer qu'environ 5 000 pompes étaient disponibles en 2000 dans les établissements de santé. Cependant, il apparaît que ce matériel, malgré sa disponibilité, est souvent peu ou mal utilisé dans les services. Afin d'obtenir une meilleure utilisation de ces pompes qui ne constituent qu'un des outils de l'amélioration de la prise en charge de la douleur, il est indispensable que leur achat s'inscrive dans une véritable politique de lutte contre la douleur menée par l'établissement de santé. Par ailleurs, compte tenu de la complexité de cette technique, une formation préalable des équipes soignantes sur l'utilisation de ce matériel est nécessaire. Aussi, le programme quadriennal 2002-2005 tient compte de l'évaluation du plan précédent. Il prévoit, en particulier, de renforcer la formation des professionnels de santé et d'inciter les établissements de santé à la mise en oeuvre de programmes d'amélioration de la qualité de la prise en charge de la douleur des personnes hospitalisées.

Données clés

Auteur : [M. Francis Delattre](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7742

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4582

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1095